

# LE BUREAU DES PETITS PROJETS CITOYENS DES QUAIS MASSON LANCE SON APPEL À PARTICIPATION !

**Tu as des idées plein la tête?  
Tu aimerais participer aux aménagements  
et à la programmation d'un espace collectif à Masson?  
Oui? Lis bien ce qui suit,  
l'équipe des Quais Masson a de quoi t'aider !**



## LES QUAIS MASSON

Lieu de rencontre, d'échange et d'animation sur la 2<sup>e</sup> Avenue, et entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, les Quais Masson sont une invitation à la réappropriation de l'espace urbain. De fin août à novembre, cet espace réalisé par La Pépinière | Espaces collectifs en collaboration avec l'arrondissement Rosemont-Petite Patrie constitue un noyau villageois rassembleur et participatif dédié à la communauté avoisinante.

## BUREAU DES PETITS PROJETS

Le Bureau des petits projets est le point de rencontre pour les citoyen.nes et organismes locaux qui souhaitent développer des initiatives dans le cadre du projet des Quais Masson. La mission du bureau est de soutenir les initiatives du quartier.

## COMMENT PRÉSENTER UN PROJET ?

Les citoyen.nes sont invités à déposer leurs idées au Bureau des petits projets situé sur l'artère commerciale, entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue. L'appel à participation est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**Une séance d'information aura lieu sur le site de la 2<sup>ème</sup> Avenue  
le 6 septembre 2018 de 15h à 19h.**

Après le dépôt de proposition, la Pépinière | Espaces collectifs vous recontactera sous une semaine afin d'organiser une rencontre. Au moment de l'attribution de la bourse, le projet devra être réalisé sous 20 jours ouvrables, des dérogations pourront être accordées après discussion. Dans le cas des animations, nous discuterons ensemble du calendrier possible.

## BOURSE DE RÉALISATION

Dans la volonté d'inviter chacun à proposer et participer à l'activation du site, nous mettons en place un budget co-partagé pour les organismes et les citoyens du quartier souhaitant s'impliquer dans le projet collectif - Les Quais Masson. Un comité formé de citoyens et d'organismes locaux, ainsi que les membres de la Pépinière seront là pour vous orienter et vous conseiller dans la réalisation de votre idée. De plus, des bourses seront attribuées au projet afin de mener à bien la réalisation de ces derniers.

Le budget co-partagé représente 7 % du projet total qui est offert directement aux initiatives citoyennes et qui ne passe pas via d'autres entremetteurs. Cette somme sera divisée selon les projets reçus et pourra s'ajuster selon les demandes. A titre indicatif, nous présentons, 6 petits projets d'aménagement et une activation du site sur 14 semaines.



## TYPE D'IDÉE POSSIBLE

### BÂTISSEUR.E D'AMÉNAGEMENT

En perpétuelle évolution, les Quais Masson sont aménagés de façon à pouvoir accueillir les micro-projets d'aménagements et de verdissement.

Voici une liste de catégories de projets possibles :



#### ALIMENTAIRE

Serre et semencier  
Culture d'insecte  
Fermette urbaine  
etc.

#### LUDIQUE

Jeux  
Adventure nature  
playground  
Terrain de sport  
parcours  
Jeux au sol  
etc.

#### ENVIRONNEMENT

Ombrage  
Jardins mellifère  
pollinisateur  
Station météo  
Poste de compostage  
Mur végétal  
Graffiti vert  
etc.

#### ARTISTIQUE

Peinture à numéraux  
Dessin d'observation  
Scénette de quartier  
Marquage au sol  
Oeuvre d'art  
etc.

Envie d'autre chose ? N'hésite pas à remplir une courte fiche pour nous présenter ton idée.

### ANIMATEUR.ICE D'IDÉE

Tu possèdes des connaissances ou des expertises que tu souhaites partager avec la collectivité ? Nous serions heureux de t'accueillir et de te soutenir dans ce projet (Atelier, cours, démonstration, etc.).

Voici une liste de catégories de projets possibles :

#### ARTISTIQUE

Performance artistique  
Musique en plein-air  
Atelier de sérigraphie  
Atelier de reliure  
Soirée ciné parc  
Théâtre  
Diffusion de film  
Lecture de contes  
Poterie

#### INSTRUCTIF

Remise en état /  
conservation patrimonial  
Atelier de fabrication à  
la main  
Co-construction  
Confection de jeux /  
jouets  
Remise en valeur de  
mobilier  
Plantation de végétaux  
Identification de la  
faune/flore  
Confection d'herbier  
Cours de relaxation  
(yoga, tai chi, etc.)  
Activités d'écoute  
Atelier de réparation  
de vélo

#### ÉCONOMIE DE PARTAGE

Système de partage  
(BBQ de ruelle,  
remorque vélo, outils,  
voiture, etc.)  
Bibliothèque  
Soirée de troc  
Fête de quartier  
Fête des voisins.es

#### ALIMENTAIRE

Marché fermier  
Pique-nique / BBQ  
Cuisine collective  
Kiosque alimentaire  
Lunch zéro déchet  
Atelier jeunes pousses  
Cabane à sucre urbaine

Envie d'autre chose ? N'hésite pas à remplir une courte fiche pour nous présenter ton idée.



## MODALITÉS

### BOURSES/BUDGET

Chacune des équipes retenues reçoit une bourse. Les équipes sont informées à la signature du contrat des modalités relatives aux bourses en fonction du projet. L'obtention d'une bourse doit servir à couvrir entièrement : honoraires, frais de production des plans, frais de transport, coût des matériaux et des services (main d'œuvre, machinerie, outillage, accessoires, etc.).

### CONDITIONS BUDGÉTAIRES

La Pépinière | Espaces Collectifs prendra en charge (s'il y a lieu), les frais d'ingénieur (fourni par la Pépinière), les activités de promotion des projets, l'embauche d'un coordonnateur et d'un graphiste. L'équipe des Quais Masson se réserve le droit de diffuser les esquisses et les images des installations sur le site, sur son site web et ses réseaux sociaux comme matériel promotionnel.

### LIVRABLES

Les équipes retenues auront la responsabilité de réaliser une installation fidèle à leur proposition et en accord avec l'échéancier présenté. En cas de modifications importantes, les participant.es s'engagent à en informer les organisateur.trices qui devront en faire l'approbation.

### MATÉRIAUX, MONTAGE & TRANSPORT

Il est demandé de faire preuve d'une certaine autonomie et d'assurer le montage et le transport de leur installation sur le site. L'équipe des Quais Masson ne s'engage pas à fournir les outils et les matériaux nécessaires aux équipes retenues et n'est pas responsable des objets personnels ou des outils laissés sur le lieu.

### SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Les équipes doivent s'assurer que leur installation est sécuritaire pour le public. L'organisme en assumera cependant la responsabilité civile après validation avec l'ingénieur, raison pour laquelle La Pépinière se réserve le droit de refuser tout projet qui ne garantit pas la sécurité du public, et ce à tout moment du processus. Le versement de la bourse pourra alors être annulé ; un dédommagement des frais matériels déboursés pourra cependant se faire sous présentation de preuves d'achats, jusqu'à concurrence maximale du montant de la bourse.

### ENTRETIEN

L'exposition des installations dans l'espace public comporte un certain nombre de risques, comme l'endommagement par les intempéries, le vandalisme, ou l'usure. Bien que des mesures soient prises pour éviter ce genre de situations, l'organisation ne se porte pas responsable des bris ou des vols, mais se donne la responsabilité d'informer les auteur.es de toute perte ou atteinte à l'intégrité de leur installation.

### PROPRIÉTÉ DES DROITS D'USAGES

Il est à comprendre que par l'appel à participation, La Pépinière | Espaces Collectifs fait une commande aux participants pour l'aménagement du site des Quais Masson et qu'en raison du financement, les constructions physiques seront conservées par l'organisation pour de potentielles utilisations futures. Les bâtisseur.es conservent tous les droits intellectuels, les crédits et les possibilités de reproductions. Cependant, il se peut que certaines techniques constructives soient reprises par l'organisme lors des éditions suivantes.

### REPRÉSENTANT DE L'APPEL À PARTICIPATION

Toutes les questions, demandes de documents et d'information relatifs à cet appel à projets doivent être adressées à Wanda Darcy à [wanda@pepiniere.co](mailto:wanda@pepiniere.co).

